



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 103619

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conditions du passage en catégorie A des infirmiers non spécialisés et de leur avancement. Le passage en catégorie A s'accompagne d'une perte de la prise en compte de la pénibilité de leur métier. Il s'interroge sur le raisonnement qui conduit à considérer que le passage de la catégorie B à la catégorie A rend le travail moins pénible alors qu'il en reste en tout point identique. Au regard des autres difficultés amenées par cette réforme telle que la date butoir du droit d'option, il lui demande s'il compte la suspendre et ouvrir les nécessaires négociations qui permettront de prendre en compte les préoccupations légitimes des infirmières et infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103619

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2973

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)